

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 23 juin 2008**

CG 08/4<sup>ème</sup>/VI-01

**BILAN FINANCIER 2007  
PEPINIERE NOVALIA 82**

Comme je vous l'avais présenté lors du Budget Primitif 2008, la Pépinière d'entreprise NOVALIA 82 a enregistré en 2007 un taux d'occupation de 100 %.

Ainsi ce sont **14 entreprises** représentant **40 emplois** qui sont hébergées à la pépinière. Sur ces 40 emplois 12 ont été créés en 2007.

Je vous précise que l'exercice 2007 a été marqué par un taux de renouvellement important des entreprises. Trois sociétés, qui étaient arrivées au terme de leur bail, ont quitté la pépinière pour s'implanter sur le territoire départemental :

**Labastide-Saint-Pierre** pour les sociétés WATERPROOF et KREATIV STUDIO,  
**Négrepelisse** pour la société LA CUISINE.

Elles ont immédiatement été remplacées par 3 nouvelles entreprises spécialisées dans le domaine de l'écoconstruction et de l'utilisation des énergies renouvelables :

Antoine MARION : installation et maintenance de matériels issus des énergies renouvelables,

NOVATEM : concepteur de systèmes et d'équipements embarqués électrotechniques,

FRANCE BIOMASSE : développement de technologie biomasse.

En 2007, nous avons constaté une augmentation des demandes de surfaces complémentaires de la part des entreprises hébergées. Celles-ci connaissent souvent des croissances assez fortes dans leurs premières années d'activité et réclament la possibilité de s'étendre au sein même de la pépinière. Cette situation nous a amenés, en 2007, à louer des bureaux complémentaires à 3 entreprises hébergées.

Pour accompagner le développement de ces entreprises, des programmes de formation et d'animation ont été mis en place par l'A.D.E.82 tout au long de l'année. Ces actions se présentent généralement sous la forme de demi-journées animées par des intervenants spécialisés dans les domaines sollicités par les porteurs de projets. Généralement elles abordent les différents aspects de la gestion administrative, financière et commerciale d'une entreprise nouvelle ainsi que les accompagnements financiers existants.

Conformément à la convention de partenariat signée lors de l'ouverture de cette structure, l'A.D.E. 82, qui anime la pépinière pour le compte du Conseil Général et finance le programme de formation, s'est engagée à lui soumettre, tous les ans lors de la DM1, les comptes détaillés de la mission animation et gestion de la pépinière.

Pour l'exercice 2007, le budget de fonctionnement de Novalia 82 s'est élevé à **166 029 €**

Le montant des dépenses se décompose ainsi :

Achat et charges externes	45 932,00 €
Impôts et taxes	7 159,00 €
Salaires	72 905,00 €
Charges sociales	35 486,00 €
Dotations amortissement	4 547,00 €
<b>Total T.T.C.</b>	<b>166 029,00 €</b>

Parallèlement, Novalia 82 a encaissé des recettes de fonctionnement pour un montant total de **163 325 €**, qui se décomposent ainsi :

Conseil Général (subvention provisionnelle 2007)	122 210,00 €
Conseil Régional (subvention aide à l'amélioration du fonctionnement)	37 500,00 €
Transfert charges	3 615,00 €
<b>Total T.T.C.</b>	<b>163 325,00 €</b>

Ainsi, pour l'exercice 2007, la pépinière Novalia enregistre un déficit global de fonctionnement de 2 704 €

Je vous précise, par ailleurs, que le Conseil Général a encaissé directement une recette de 51 877 € correspondant aux loyers et services facturés aux entreprises hébergées à Novalia 82.

Conformément aux modalités de fonctionnement approuvées lors du BP 2004, je vous propose d'allouer à l'ADE 82 une subvention complémentaire de 2 704 €, afin d'équilibrer les comptes d'exploitation 2007 de la pépinière Novalia 82.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le bilan financier 2007 de la pépinière Novalia 82 ;
- Accorde à l'ADE 82 une subvention complémentaire de fonctionnement de 2 704 €, afin d'équilibrer les comptes d'exploitation 2007 de la pépinière Novalia 82 ;
- Inscrit la dépense correspondante à l'article 65740, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,